

COVID-19 : NOUVELLES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DURÉE D'ISOLEMENT AU 21 MARS 2022



Ces informations brutes sont indépendantes des positions de l'UIMM sur la valeur juridique de ces recommandations

CAS POSITIF

POSITIF AVEC UN SCHEMA VACCINAL COMPLET

Isolement

De 7 jours après la date du début des symptômes ou du test positif

Levée anticipée de l'isolement

Isolement levé au bout de 5 jours en cas de test antigénique négatif + en l'absence de symptômes depuis 48h

Si test positif ou absence de réalisation du test : isolement de 7 jours au total (pas de nouveau test à réaliser au terme)

POSITIF NON-VACCINÉ OU AVEC UN SCHEMA VACCINAL INCOMPLET

Isolement

De 10 jours après la date du début des symptômes ou du test positif

Levée anticipée de l'isolement

Isolement levé au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif + en l'absence de symptômes depuis 48h

Si test positif ou absence de réalisation du test : isolement de 10 jours au total (pas de nouveau test à réaliser au terme)

ENFANT DE MOINS DE 12 ANS POSITIF QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

Isolement

De 7 jours après la date du début des symptômes ou du test positif

Levée anticipée de l'isolement

Isolement levé au bout de 5 jours en cas de test antigénique négatif + en l'absence de symptômes depuis 48h

Si test positif ou absence de réalisation du test : isolement de 7 jours au total (pas de nouveau test à réaliser au terme)

CAS CONTACT

QUEL QUE SOIT LE STATUT VACCINAL OU ENFANTS DE PLUS DE 12 ANS

Pas d'isolement mais réalisation d'un test de dépistage (RT-PCR, antigénique ou autotest) à J+2 après avoir été prévenu par l'Assurance Maladie ou par la personne positive.

Si le test est +

Si autotest positif : confirmation immédiate du résultat par test RT-PCR + isolement immédiat dans l'attente du résultat du test

Si test antigénique positif : confirmation immédiate du résultat par test RT-PCR dans les 24 h + isolement immédiat dans l'attente du résultat du test + attendre sms/appel de l'Assurance maladie

Si test PCR + : isolement immédiat + attendre sms/appel de l'Assurance maladie

Si le test est -

Surveiller sa température + réaliser un test antigénique ou RT-PCR en cas de symptômes

En tout état de cause

Appliquer les gestes barrières



+

Télétravailler dans la mesure du possible



ENFANT DE MOINS DE 12 ANS CAS CONTACT QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

Consignes et règles d'isolement identiques à celles des adultes

Parent cas contact d'un enfant positif de - 16 ans = possibilité de demander un arrêt dérogatoire "cas contact" sur le téléservice declare.ameli.fr

La définition du "cas contact" est accessible au lien mentionné dans le fil accompagnant cette infographie

Références :

- Note DGS-Urgent n°2022_01 du 2 janvier 2022 : nouvelles règles applicables à compter du 3 janvier 2022.
- Communiqué de presse ministère des Solidarités et de la Santé du 11 février 2022 sur un allègement du protocole sanitaire à compter du 28 février 2022
- Recommandations sanitaire générales dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 du 15.03.2022 - Ministère des Solidarités et de la Santé